POLITIQUE D 31
Utilisation éthique des animaux à des fins de recherche ou d'enseignement

Approuvée par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur :	2026-10-16
Date de la dernière révision :	2026-10-16
Date de la prochaine révision :	2031 (5 ans politique/directive)
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence à l'enseignement
Politique de référence :	s/o

Objectif

Le Collège Boréal reconnait que l'utilisation des animaux est un privilège et s'engage à assurer une utilisation éthique, responsable et conforme des animaux dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche.

Cette politique établit les principes directeurs qui guident les décisions et les comportements organisationnels afin de :

- protéger le bien-être des animaux;
- soutenir l'excellence pédagogique et scientifique;
- assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables.

Destinataires

La présente politique s'applique à toute activité du Collège Boréal impliquant l'utilisation d'animaux vivants à des fins d'enseignement ou de recherche.

Principes directeurs

Le Collège Boréal adhère aux principes suivants :

1. Respect du bien-être animal

Le Collège reconnaît sa responsabilité morale et institutionnelle envers les animaux utilisés. Leur dignité, leur santé et leur bien-être doivent être respectés en tout temps.

2. Conformité réglementaire

Le Collège veille au respect :

- des lois provinciales et fédérales applicables;

- des exigences des organismes de réglementation;
- des normes reconnues au Canada, notamment celles du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA).

3. Justification de l'utilisation des animaux

L'utilisation d'animaux doit être :

- justifiée sur le plan pédagogique ou scientifique;
- limitée aux situations où aucune solution de remplacement appropriée n'est disponible.

4. Application des principes des Trois R

Le Collège s'engage à promouvoir et à appliquer les principes suivants afin de réduire au minimum les effets sur les animaux :

- remplacement
- réduction
- raffinement

5. Responsabilisation et encadrement

Le Collège s'assure que toute activité impliquant des animaux est :

- encadrée par des mécanismes de gouvernance appropriés;
- réalisée par des personnes formées et compétentes;
- soumise à une supervision institutionnelle indépendante.

6. Amélioration continue

Le Collège favorise l'évolution de ses pratiques en tenant compte :

- des avancées scientifiques;
- des pratiques exemplaires reconnues.

Gouvernance

Le Collège Boréal met en place une structure de gouvernance permettant :

- la surveillance des activités impliquant des animaux;
- l'évaluation éthique des projets;
- la reddition de comptes aux instances internes et externes.

Les rôles et les modalités de fonctionnement des instances, dont le comité de protection des animaux (CPA), sont définis dans les directives et les procédures institutionnelles.

Rôles et responsabilités générales

- **Conseil d'administration**
 Adopte et révise la présente politique.
- **Haute direction**
 Assure la mise en œuvre de la politique et la disponibilité des ressources nécessaires.
- **Secteurs Enseignement et Recherche**
 Veillent à l'application des principes de la politique dans leurs activités.
- **Personnes utilisatrices (personnel et population étudiante)**
 Respectent les exigences institutionnelles et les normes applicables.
- **Comité de protection des animaux (CPA)**
 Assure l'utilisation éthique des animaux en respectant les lois fédérales et provinciales ainsi que les exigences des organismes de réglementation.

Politiques connexes

Matériel connexe

- Conseil canadien de protection des animaux (CCPA), Lignes directrices et politiques
- Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune, L.O. 1997, chap.41
- Loi sur les animaux destinés à la recherche, L.R.O. 1990, chap. A.22
- Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, Normes pour le programme : Techniques des soins vétérinaires
- Ontario Association of Veterinary Technicians : Manuel du programme d'agrément de l'éducation en technologie de la santé animale/technologie vétérinaire